

---

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Sarre tenue le 6 février 2024, 19 h, à la salle du conseil.

**SONT PRÉSENTS :**

---

Maire	Yves Dubé
Conseillers	Pierre Bourget
	Victor Fournier
	Karine Goulet
	Renée Thiboutot
	Steve Fontaine
	Réjean Fournier

**ABSENCE (S) :**

---

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

---

Directrice générale	Isabelle D'Amours
Greffière adjointe	Sylvie Lafleur

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

*Résolution no 2024-025*

Le maire, Yves Dubé constatant le quorum, ouvre la séance à 19 h.

Il est proposé par Madame Karine Goulet, appuyé par Monsieur Steve Fontaine et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

**2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2024**

*Résolution no 2024-026*

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2024 ayant été préalablement transmis aux membres du conseil, il est proposé par Madame Renée Thiboutot, appuyé par Monsieur Pierre Bourget et résolu que le procès-verbal soit adopté tel quel.

**3. CORRESPONDANCE**

**3.1 Dépôt et approbation des recommandations du comité Reconnaissance et dons**

*Résolution no 2024-027*

ATTENDU la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes adoptée par la Ville de La Sarre le 13 février 2018;

ATTENDU les recommandations du Comité d'analyse pour les demandes reçues;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

D'approuver les demandes suivantes :

Ressources pour personnes handicapées : 500 \$

Famille Souche -Salon régional de l'enfance : Soutien professionnel afin d'aider au montage des éléments, et aider à la promotion de l'évènement (publicité sur Facebook et vidéo, etc) et prêt de l'aréna les 1 et 2 juin 2024 (Valeur en biens et services de 1 500 \$)

#### **4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE**

##### **4.1 Correction de la résolution 2024-007 -Approbation de l'offre de services de SPE Valeur Assurable**

*Résolution no 2024-028*

ATTENDU QUE dans la résolution 2024-007 concernant l'approbation de l'offre de services de SPE Valeur Assurable, on aurait dû y lire : Autoriser une dépense de 39 505 \$ (taxes en sus) financée à même le budget;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Karine Goulet, appuyé par Monsieur Steve Fontaine;

De corriger la résolution 2024-007 en y indiquant le bon montant.

##### **4.2 Augmentation de tarifs des services juridiques**

*Résolution no 2024-029*

ATTENDU QUE, dans le cadre de l'entente de services en droit statutaire avec la firme Auger, Bourgeois, Desfossés, Langlois Avocats, il a été convenu que leur taux horaire soit ajusté le 1er janvier de chaque année selon l'indice des prix à la consommation publié par Statistiques Canada;

ATTENDU QUE l'indice des prix à la consommation est de 3,4 %;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Victor Fournier, appuyé par Madame Renée Thiboutot;

QUE soient approuvés les nouveaux tarifs horaires des services de la firme Auger, Bourgeois, Desfossés, Langlois Avocats, soit :

- Avocat de 10 ans d'expérience et plus : 215 \$/h
- Avocat de 0 à 9 ans d'expérience : 190 \$/h
- Technicien juridique : 175 \$/h

##### **4.3 Entente de transaction-quittance**

*Résolution no 2024-030*

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Karine Goulet, appuyé par Monsieur Réjean Fournier;

QUE la directrice générale, Madame Isabelle D'Amours soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, la transaction-quittance à intervenir entre la Ville de La Sarre et l'employé numéro 31, ainsi que tous les documents permettant de donner plein effet à la présente résolution.

#### **4.4 Cadets policiers**

*Résolution no 2024-031*

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec est de retour avec les cadets policiers et que la Ville de La Sarre souhaite à nouveau être partenaire de cette initiative;

ATTENDU QUE ceux-ci assureront une présence et une surveillance dans les quartiers et les parcs, participeront à des événements locaux et prendront part à des activités de relations communautaires;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Pierre Bourget, appuyé par Monsieur Steve Fontaine;

D'entériner l'entente de service à intervenir entre la Sûreté du Québec et la Ville de La Sarre concernant les services de deux cadets pour la période estivale 2024;

QUE la Ville de La Sarre souhaite privilégier les cadets policiers en provenance de l'Abitibi-Ouest, à compétences égales, et que s'il n'y a pas de cadets policiers sur notre territoire, de privilégier ceux en provenance de l'Abitibi-Témiscamingue et en dernier recours ceux des autres régions du Québec;

QUE la directrice générale, Madame Isabelle D'Amours, soit par la présente autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, le document susmentionné.

#### **4.5 Résolution d'engagement - Plan nature 2023**

*Résolution no 2024-032*

ATTENDU le fait que la COP15 représente un moment unique pour que les gouvernements de tous les niveaux adoptent une réponse ambitieuse pour s'attaquer aux causes sous-jacentes de la crise de la biodiversité;

ATTENDU QU'il y a urgence d'agir pour freiner la perte de biodiversité, la disparition d'espèces menacées et la destruction d'écosystèmes uniques;

ATTENDU les effets positifs de la nature sur la santé des populations;

ATTENDU les objectifs de conservation de 30 % du territoire québécois en 2030;

ATTENDU QUE les municipalités, par les pouvoirs qu'elles possèdent en matière d'aménagement et de planification du territoire, sont des acteurs incontournables de la préservation de la biodiversité;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Pierre Bourget, appuyé par Monsieur Victor Fournier;

QUE la Ville de La Sarre s'engage à contribuer à l'atteinte des cibles du Cadre mondial de la biodiversité et soutient la mise en œuvre du Plan nature 2030;

QUE la Ville de La Sarre s'engage à travailler en concertation avec les organisations alliées afin de préserver la biodiversité et freiner sa dégradation.

### **5. TRÉSORERIE**

#### **5.1 Autorisation de paiement de la liste des comptes à payer**

*Résolution no 2024-033*

Il est proposé par Madame Karine Goulet, appuyé par Madame Renée Thiboutot et résolu que soit approuvée pour paiement la liste des comptes payés et à payer au 31 janvier 2024, au montant de 384 952.40 \$.

## **5.2 Dépôt de la liste des paiements et de la liste des salaires payés**

La trésorière, Madame Valérie Schoeneich, dépose au conseil la liste des paiements et des salaires payés au montant de 405 660.39 \$.

## **6. RESSOURCES HUMAINES**

### **6.1 Entente de prêt de service pour des professionnels**

*Résolution no 2024-034*

ATTENDU QUE le prêt de service vise particulièrement à favoriser le développement des compétences ou l'avancement professionnel de la salariée prêtée;

ATTENDU QUE les parties souhaitent procéder à un échange de services professionnels d'une salariée de la Ville de La Sarre, et doivent convenir de certaines modalités pour le renouvellement de cette entente;

ATTENDU QUE les parties doivent également s'entendre sur le partage des coûts et la durée de ce renouvellement;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyé par Monsieur Réjean Fournier;

D'entériner le renouvellement de l'entente de prêt de service pour des professionnels entre la Ville de La Sarre et le CISSAT;

D'autoriser la directrice générale, Madame Isabelle D'Amours, à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de La Sarre.

### **6.2 Mouvements de personnel**

*Résolution no 2024-035*

ATTENDU le récent regroupement du service de sécurité incendie et sécurité civile;

ATTENDU que des nouveaux postes doivent être créés pour répondre aux nombreuses exigences en matière de sécurité incendie et sécurité civile;

ATTENDU la poursuite des activités à l'atelier Terre d'argile;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyé par Madame Karine Goulet;

QUE notre préventionniste à temps partiel, M. Nicolas Garneau, devienne un salarié temps plein, rétroactivement au 1er janvier 2024;

De procéder à l'embauche de Mme Christine Larouche au poste de coordonnatrice logistique et administration;

De procéder à la date du 1er janvier 2024 à l'embauche des pompiers temps partiel suivants provenant de différentes municipalités faisant partie de l'entente intermunicipale signée le 1er novembre 2023 :

DUPUY :

FRÉDÉRIK BÉLANGER, NORMAND BOUCHARD, PIERRE DESSUREAULT, NORMAND FRAPPIER, JONATHAN GIRARD, VANESSA HAMELIN, YVAN HAMELIN, KEVIN LABBÉ, MATHIEU LECLERC,

PIERRE-LUC LÉTOURNEAU, OLIVIER LÉVESQUE, PIERRE-LUC LÉVESQUE, FÉLIX-ANTOINE ROBITAILLE, RENÉ ROCHETTE, SYLVAIN ROCHETTE, ÉRIC SÉVIGNY ET MARIO VEILLETTE

DUPARQUET :

STACY AUDET, DANIK COSSETTE-BOUFFARD, JACQUES DOROFTÉI, KIM GAGNON-GARNEAU, SERGE GOUDREAU, YVES LESSARD, ALAIN LETARTE, JONATHAN LETARTE, MICHAEL TESSIER, JOEL TRUDEL ET MARC-OLIVIER TRUDEL MORIN

MANCEBOURG :

DAVID BÉDARD, ÉRIC FORTIN, MIGUEL FORTIN, GUY FOURNIER, MATHIS FOURNIER, ZACHARY FOURNIER, CHRISTIAN FRANCOEUR, MAXIME FRANCOEUR, LUC GAUDREAU, STEVE PAQUIN, BENOIT PRONOVOST, RICHARD ROULEAU, MARTIN TURBIDE ET THIERRY TURBIDE

MACAMIC :

MARIO AUGER, JONATHAN BÉLANGER, SIMON BISSONNETTE, JOEY BOISCLAIR, CINDY BOUCHER, NICOLAS CARBONNEAU, SÉBASTIEN CARRIER, JONATHAN CARRIER, PATRICK CHEVALIER, VINCENT CHRÉTIEN, CHRISTIAN COULOMBE, PIERRE GENEST, FRÉDÉRIC HINCE, BENOIT MANDEVILLE, SÉBASTIEN MARION, GHISLAIN MELANÇON, MARC-ANDRÉ MERCIER, DENIS PÉPIN, MAXIME ROY ET ROSAIRE SYLVAIN

GALLICHAN :

DANIEL RIVARD, MARC LAMBERT, PASCAL PAQUETTE, VALÉRIE LAROCHELLE ET XAVIER CINQ-DESBIENS

POULARIES :

JOHANIE BERNIER-LACHANCE, JEAN-PHILIPPE BISSON, HUBERT CARON, DAVID COULOMBE, DYLAN COULOMBE-LABRANCHE, GABRIEL COULOMBE-LABRANCHE, SÉBASTIEN LOYER, TOMMY LEE LOYER, NICOLAS NOLIN, TOMMY MELANÇON, DIMITRI PLAMONDON, JACOB PLAMONDON, BENOIT POULIOT, OVILA POULIOT-RICARD, ANTHONY RANCOURT, FRÉDÉRIC RIVARD, SÉBASTIEN RIVARD, JANHYK TREMBLAY ET MIGUEL VENNE

De renouveler le contrat de travail de Mme Julie Drolet, médiatrice Atelier de céramique Terre d'argile, pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

### **6.3 Modifications de politiques**

*Résolution no 2024-036*

ATTENDU QUE des modifications et précisions ont été apportées aux politiques suivantes:

- Politique de gestion administrative des salariés réguliers classes 1 à 4;
- Politique de gestion administrative des professionnels, cadres et hors cadres;
- Politique de télétravail;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyé par Monsieur Victor Fournier;

D'adopter les modifications et précisions effectuées à la politique de gestion administrative des salariés réguliers classes 1 à 4, à la politique de gestion administrative des professionnels, cadres et hors cadres ainsi qu'à la politique de télétravail.

## **7. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

### **7.1 Avis de motion - Règlement révisant le plan d'urbanisme**

Par la présente, Monsieur Steve Fontaine

- Donne avis de motion qu'il sera présenté lors de la présente séance, un règlement visant à réviser le plan d'urbanisme.

### **7.2 Avis de motion - Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme**

Par la présente, Monsieur Réjean Fournier

Donne avis de motion qu'il sera présenté lors de la présente séance, un règlement visant le remplacement du règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme.

### **7.3 Avis de motion - Règlement de zonage**

Par la présente, Madame Karine Goulet

Donne avis de motion qu'il sera présenté lors de la présente séance, un règlement visant le remplacement du règlement de zonage.

### **7.4 Avis de motion - Règlement de lotissement**

Par la présente, Madame Renée Thiboutot

Donne avis de motion qu'il sera présenté lors de la présente séance, un règlement visant le remplacement du règlement de lotissement.

### **7.5 Avis de motion - Règlement de construction**

Par la présente, Monsieur Pierre Bourget

Donne avis de motion qu'il sera présenté lors de la présente séance, un règlement visant le remplacement du règlement de construction.

### **7.6 Avis de motion - Règlement relatif aux usages conditionnels**

Par la présente, Monsieur Steve Fontaine

Donne avis de motion qu'il sera présenté lors de la présente séance, un règlement visant le remplacement du règlement relatif aux usages conditionnels.

### **7.7 Adoption du projet de règlement révisant le plan d'urbanisme 03-2024**

*Résolution no 2024-037*

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyé par Monsieur Steve Fontaine;

D'adopter le projet de règlement numéro 03-2024 intitulé Plan d'urbanisme, tel que déposé.

**7.8 Adoption du projet de règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme 04-2024**  
*Résolution no 2024-038*

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Pierre Bourget, appuyé par Monsieur Victor Fournier;

D'adopter de projet de règlement numéro 04-2024 Règlement intitulé Gestion des règlements d'urbanisme, tel que déposé.

**7.9 Adoption du projet de règlement de zonage 05-2024**  
*Résolution no 2024-039*

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Karine Goulet, appuyé par Monsieur Réjean Fournier;

D'adopter le projet de règlement numéro 05-2024, intitulé Règlement de zonage, tel que déposé.

**7.10 Adoption du projet de règlement de lotissement 06-2024**  
*Résolution no 2024-040*

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Victor Fournier, appuyé par Madame Renée Thiboutot;

D'adopter le projet de règlement numéro 06-2024, intitulé Règlement de lotissement, tel que déposé.

**7.11 Adoption du projet de règlement de construction 07-2024**  
*Résolution no 2024-041*

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Karine Goulet, appuyé par Monsieur Réjean Fournier;

D'adopter le projet de règlement numéro 07-2024, intitulé Règlement de construction, tel que déposé.

**7.12 Adoption du projet de règlement relatif aux usages conditionnels 08-2024**  
*Résolution no 2024-042*

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Karine Goulet, appuyé par Madame Renée Thiboutot;

D'adopter le projet de règlement numéro 08-2024, intitulé Règlement relatif aux usages conditionnels.

**7.13 Demande de dérogation mineure : 6 328 923 (Projeté 96, chemin St-Hélène)**  
*Résolution no 2024-043*

ATTENDU QUE le propriétaire désire obtenir une dérogation mineure pour les aspects suivants;

ATTENDU QUE le garage se situe, en partie (9.077 mètres), dans la cour avant alors que ce type de construction est autorisé en cours latérales et arrière seulement;

ATTENDU QUE tous les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

ATTENDU QUE la situation ne cause aucun inconvénient au voisinage;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Pierre Bourget, appuyé par Madame Karine Goulet;

D'accepter cette demande de dérogation mineure.

#### **7.14 Demande de dérogation mineure : 27, 12e Avenue Ouest**

*Résolution no 2024-044*

ATTENDU QUE le propriétaire désire obtenir une dérogation mineure pour les aspects suivants;

ATTENDU QUE la profondeur de la cour arrière (2.98 mètres) est inférieure à 4.57 mètres correspondant à 25% de la profondeur totale du lot, tel qu'exigé au règlement de zonage;

ATTENDU QUE tous les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

ATTENDU QUE la situation ne cause aucun inconvénient au voisinage;

ATTENDU la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyé par Monsieur Victor Fournier;

D'accepter cette demande de dérogation mineure.

#### **7.15 Servitude de maintien en état pour empiétements divers au 319, rue Principale**

*Résolution no 2024-045*

ATTENDU QUE le propriétaire du 319, rue Principale souhaite obtenir une servitude d'empiétement pour les aspects suivants;

ATTENDU QUE la galerie avant empiète dans l'emprise de la rue Principale (3 544 164) ;

ATTENDU QUE la galerie et rampe d'accès coté Sud empiète dans l'emprise de l'Avenue du chemin de fer Est (3 741 507)

ATTENDU QUE, advenant toute destruction partielle, c'est-à-dire à moins de SOIXANTE-QUINZE POUR CENT (75 %) de l'immeuble, le cessionnaire et ses successeurs pourront le réparer et encore bénéficier des effets de la présente servitude. Par contre, la destruction à SOIXANTE-QUINZE POUR CENT (75%) et plus de l'immeuble entraînera l'extinction de la servitude établie par les présentes;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Pierre Bourget, appuyé par Madame Karine Goulet;

D'accepter la demande de servitude d'empiétement au 319, rue Principale.

### **8. SERVICES TECHNIQUES**

### **9. VIE ACTIVE ET ANIMATION DU MILIEU**

#### **9.1 Financement du projet de réactualisation de l'exposition au Centre d'interprétation de la foresterie.**

*Résolution no 2024-046*

ATTENDU QUE le projet de réactualisation du Centre d'interprétation de la foresterie est en cours;

ATTENDU QUE le conseil municipal s'est déjà prononcé en faveur du dépôt du projet d'Entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme (EPRTNT) par sa résolution 2023-276;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Karine Goulet, appuyé par Monsieur Pierre Bourget;

QUE la Ville de La Sarre s'engage à assumer une mise de fonds d'un montant de 37 540 \$ pour la réactualisation de l'exposition du Centre d'interprétation de la foresterie (CIF).

## **9.2 Autorisation de dépense par la bibliothèque de montants provenant de la Fondation de la bibliothèque municipale Richelieu**

*Résolution no 2024-047*

ATTENDU QU'un comité a été formé pour gérer les sommes d'argent provenant des fonds de l'ancienne Fondation de la bibliothèque municipale Richelieu ainsi que les biens à acquérir;

ATTENDU QUE ce comité a retenu comme option de mettre à jour 2 collections, soit les mangas et les guides de voyage, pour un montant de 5 000 \$;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyé par Monsieur Réjean Fournier;

QUE la Ville de La Sarre approuve la demande du comité de la bibliothèque et autorise une dépense de 5 000 \$ pour l'achat de mangas et de guides de voyages.

## **10. PRÉVENTION DES INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE**

### **10.1 Adoption du rapport d'activités du schéma de couverture de risque en sécurité incendie**

*Résolution no 2024-048*

ATTENDU QUE l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie prévoit que toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doit adopter, par résolution, et le transmettre au ministre dans les trois mois de la fin de l'année financière, un rapport d'activité du schéma de couverture de risque en sécurité incendie;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport annuel d'activités du schéma de couverture de risque en sécurité incendie;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Victor Fournier, appuyé par Monsieur Pierre Bourget;

D'adopter le rapport d'activité du schéma de couverture de risque en sécurité incendie.

## **11. AFFAIRES NOUVELLES**

### **11.1 Adjudication de contrat - Financement par crédit-bail d'un véhicule multifonction**

*Résolution no 2024-049*

ATTENDU l'appel d'offres public pour le financement par crédit-bail d'un véhicule multifonction neuf de type et modèle Trackless;

ATTENDU QU'une seule offre a été reçue, soit :

- Gesco-Location inc. au montant de : 373 405,39 \$ taxes incluses (taux d'intérêt de 5,99% sur 120 mois y compris des frais de dossier de 450.00 \$ payables au locateur à la clôture de la transaction);

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyé par Madame Renée Thiboutot;

D'accepter l'offre de Gesco-Location inc. au montant de 373 405,39 \$ taxes incluses pour le financement par crédit-bail d'un véhicule multifonction de type et modèle Trackless;

D'autoriser la directrice générale de la Ville de La Sarre Madame Isabelle D'Amours et la trésorière Madame Valérie Schoeneich à exécuter tous les documents pertinents pour donner effet à cette opération de crédit-bail prévue avec la Banque Royale du Canada dont copies documents pertinents de crédit- bail seront annexées aux présentes une fois signés lors de la mise en place du financement.

### **11.2 Cadets paramédic**

*Résolution no 2024-050*

ATTENDU QUE le service ambulancier Dessercom et la Ville de La Sarre souhaitent être partenaire dans un service de cadets paramédic à La Sarre;

ATTENDU QUE ceux-ci assureront une présence et une surveillance dans les quartiers et les parcs, participeront à des événements locaux et prendront part à des activités de relations communautaires;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyé par Monsieur Steve Fontaine;

D'entériner l'entente de service à intervenir entre la Ville de La Sarre et le service ambulancier Dessercom concernant les services de deux cadets paramédic pour la période estivale de 2024 et de 2025;

QUE la Ville de La Sarre souhaite privilégier les cadets en provenance de l'Abitibi-Ouest, à compétences égales, et que s'il n'y a pas de cadets sur notre territoire, de privilégier ceux en provenance de l'Abitibi-Témiscamingue et en dernier recours ceux des autres régions du Québec;

QUE la directrice générale, Madame Isabelle D'Amours, soit par la présente autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, le document susmentionné.

### **11.3 Demande à la CPTAQ**

*Résolution no 2024-051*

ATTENDU QUE le demandeur désire adresser une demande à la CPTAQ afin d'obtenir le droit d'utiliser le lot 3 871 070 à une fin autre qu'agricole, soit la construction sur une superficie de 5 000 mètres carrés;

ATTENDU QU' aucun espace du territoire ne répond à leur critère;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Victor Fournier, appuyé par Madame Karine Goulet;

D'autoriser cette demande à la CPTAQ.

### **11.4 Autorisation de signature - Convention d'aide financière 2023-2024 pour le financement du transport collectif**

*Résolution no 2024-052*

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre a pris connaissance du document Convention d'aide financière avec la ministre des Transports et de la mobilité durable;

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 4 de la Loi sur les transports (RLRQ, c. T-12) la ministre peut accorder des subventions pour fins de transport;

ATTENDU QUE les conditions et modalités de versement de cette aide financière doivent être prévues dans une convention d'aide financière entre la ministre et la Ville de La Sarre;

ATTENDU le versement d'une aide financière maximale de 49 444 \$ à la Ville de La Sarre au cours de l'exercice financier 2023-2024 pour le financement du transport collectif;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure la présente convention d'aide financière afin de déterminer les obligations des parties dans ce contexte;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyé par Monsieur Pierre Bourget;

D'autoriser la directrice générale de la Ville de La Sarre, Madame Isabelle D'Amours, à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution, pour et au nom de la Ville de La Sarre.

## 12. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

**Monsieur Michel Beaulieu** demande si les citoyens de La Sarre peuvent espérer un terrain de pickleball extérieur en 2024.

On lui répond qu'il n'y a pas de terrain extérieur de prévue, par contre 3 nouveaux terrains intérieurs sont prévus dans la nouvelle école pour un total de 9 terrains intérieurs.

**Jean-Baptiste Fournier** – Questions sur les comptes de dépenses de la Ville :

Facture 175 155 : 603,62 \$ Boîte à lunch du travailleur (Nom de la compagnie)

Réponse - Lunch servi après la présentation du budget, comme à chaque année pour remercier les directeurs de leur travail pour l'année (pour 25 personnes).

Facture 62 : Clinique infirmière du Nord-Ouest (2 524,50 \$ en consultation)

Réponse – Montant payé 50-50 employeur/employés (34 personnes ont utilisé ces services, cette organisation remplace JoCoeur.

VIS – 12 32023-27 : Contribution santé et mieux-être

Réponse – Gala reconnaissance pour les employés de la Ville de La Sarre

VIS – 12 /2023-301 : Aliments-boisson

Réponse – Accueil des artistes (loges) salle de spectacles

Au point 6.2 : Regroupement des services incendies, nouveaux personnels, est-ce que ce regroupement va apporter des coûts supplémentaires à la Ville ?

Réponse : Non, lorsqu'il y aura des feux, les pompiers seront payés par l'ensemble des casernes.

Monsieur Fournier nous informe qu'il est difficile de nous rejoindre par notre site internet, nous allons vérifier ce problème.

**Monsieur Jacques Chabot**

Demande si il y a une étude de faite sur l'état de vulnérabilité pour notre territoire face aux feux de forêt.

Réponse : Oui, une étude a été faite par Monsieur Benoit Lafleur, biologiste ainsi que par Luc Goudreau, directeur prévention incendies et sécurité civile, elle sera bientôt présentée au conseil et par la suite nous pourrons donner plus d'information aux citoyens.  
De plus, une séance de formation est prévue pour tout le personnel de la Ville.

Le maire, Yves Dubé informe les citoyens qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le 28 février prochain, 19h à la salle du conseil pour expliquer et répondre aux questions des citoyens en ce qui concerne les nouveaux règlements en urbanisme.

### **13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

*Résolution no 2024-053*

La prochaine séance est prévue le **5 mars 2024** à 19 h et sera à nouveau diffusée en direct sur notre page Facebook.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyé par Monsieur Réjean Fournier;

Que l'assemblée soit levée à 19 h 50.

Yves Dubé  
Maire

Sylvie Lafleur  
Greffière adjointe